



**LYCEE PRIVE D'AVESHIERES**



VENEZ ENCOURAGER

# Nationaux de BASKET Cadets, cadettes, juniors

5, 6 ET 7 AVRIL 2023



INFOS SUR UGSEL53.FR

**UGSEL MAYENNE**  
109 AVENUE PIERRE DE COUBERTIN  
53000 LAVAL  
07 67 53 36 38  
ugselmayenne53@gmail.com



Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique  
277, rue Saint Jacques – 75240 PARIS Cedex 05  
Tel : 01 44 41 48 55 - Site UGSEL : [www.ugsel.org](http://www.ugsel.org)





## RENSEIGNEMENTS GENERAUX ASPECTS PRATIQUES ET LOGISTIQUES

### CONTACT ORGANISATEUR

**Comité Ugsel Mayenne** – 109 bis avenue Pierre De Coubertin 53000 LAVAL

☎ 07.67.53.36.38 mail : [ugselmayenne53@gmail.com](mailto:ugselmayenne53@gmail.com)

**Alexandra RADÉ** – directrice départementale UGSEL 53

**RÉFÉRENT LOCAL : HERVÉ BLOTTIERE** – LYCÉE AVESNIÈRES **06.23.06.08.18.** – [HBLOTTIERE@AVESNIERES.FR](mailto:HBLOTTIERE@AVESNIERES.FR)

### LIEUX DE LA COMPETITION ET ACCES

#### 3 Sites de compétition :

- Salle polyvalente LAVAL - Place de Hercé - 53000 LAVAL
- Complexe sportif ST BERTHEVIN – 3 place Pierre De Coubertin – 53940 ST BERTHEVIN
- Complexe sportif BONCHAMP LES LAVAL – Rue des sports – 53960 BONCHAMP LES LAVAL

### ACCUEIL

**MERCREDI 5 AVRIL 2023 DE 16H30 A 18H** Salle polyvalente LAVAL - Place de Hercé - 53000 LAVAL

**PASSAGE OBLIGATOIRE à l'accueil pour la vérification des engagements, le contrôle administratif et l'accueil sportif**

(Présentation des licences encadrants - voir partie technique et sportive)

### PARKING

Pour les cars et les véhicules légers :  
Salle polyvalente de Laval - Place de Hercé - 53000 LAVAL

### HEBERGEMENT

L'hébergement est à réserver par vos soins, éventuellement avec le lien suivant :

<https://www.laval-tourisme.com/votre-sejour/ou-dormir>

### HEBERGEMENT / DEPLACEMENTS / RESTAURATION

**Chaque établissement gère son hébergement et ses déplacements**

Pas de navettes proposées par l'organisateur. Les équipes doivent être autonomes.

**Le forfait restauration est obligatoire pour tous les participants (joueurs, encadrants, jeune officiel couvrant une équipe).**

**Commande à adresser à l'UGSEL Mayenne** en utilisant le questionnaire de participation à retourner par mail :

- **Pour le mardi 28 février 2023 avant 12h00 ET** par voie postale pour votre règlement





## FORFAIT RESTAURATION (4 REPAS) :

- **Mercredi soir, jeudi midi, jeudi soir et panier repas ou repas chaud pour le vendredi midi : 40.00 €**  
Tout repas commandé sera dû. En cas de désistement, aucun remboursement ne pourra être effectué
- **LA RESTAURATION DU SOIR** se fera sur  
Lycée Avesnières - 51, rue d'Avesnières - 53000 LAVAL
- **LA RESTAURATION DU MIDI** se fera sur 3 sites différents en fonction du lieu de compétition :  
Lycée Haute Follis – 91, rue Haute Follis - 53000 LAVAL  
Ensemble scolaire St Jean Baptiste de La Salle – 67 Bd Kellermann - 53000 LAVAL  
Lycée Avesnières - 51, rue d'Avesnières - 53000 LAVAL

## DROITS D'ENGAGEMENT

**12,00 €** par participant (Athlètes)

## PREMIERS SECOURS

Chaque établissement doit se munir d'une trousse de secours pour les premiers soins.  
En cas de nécessité, les urgences seront assurées par les services locaux.

## PRIMES KILOMETRIQUES

La prime kilométrique versée en 2022 pour la participation aux championnats nationaux est calculée sur la base de 0,02 € par kilomètre et par jeune déplacé depuis l'établissement jusqu'au lieu du championnat (trajet A/R ; référence Dicomroute). Elles seront versées dans le courant de l'année scolaire suivante par l'UGSEL NATIONALE.

## NOTE IMPORTANTE

L'accès aux aires de pratiques se fait avec des chaussures propres et adaptées.

## TEMPS PASTORAL

Un temps fort sera partagé le mercredi soir 5 avril lors de la réunion d'ouverture.

## CADEAU / SOUVENIR

Chaque participant se verra remettre un cadeau souvenir.

## RAVITAILLEMENT

Chaque joueur ou joueuse doit avoir sa gourde personnelle pour s'hydrater pendant le tournoi.  
Une buvette sera disponible avec boissons, fruits et barres de céréales.



## TEMPS DE CONVIVIALITE

**JEUDI TOUTE LA JOURNEE** : un village éducatif est proposé en lien avec la Semaine Olympique et Paralympique 2023.  
**JEUDI 6 AVRIL EN SOIREE**, match de Basket N2/N1, salle polyvalente LAVAL

## PHOTOS

### Des photos seront prises lors de la compétition

Les participants, ou leur représentant légal autorisent expressément les organisateurs et l'U.G.S.E.L à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, lors de la manifestation sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, pour la durée la plus longue prévue par la loi.

## QUESTIONNAIRE

**A retourner à l'UGSEL MAYENNE par mail au plus tard pour le vendredi 24 mars 2023** et par voie postale avec le règlement.

Comité Ugsel Mayenne – 109 bis avenue Pierre De Coubertin 53000 LAVAL

Courriel : [ugselmayenne53@gmail.com](mailto:ugselmayenne53@gmail.com)

Merci de joindre un chèque du montant total (droits d'engagement et restauration) à l'ordre de « UGSEL MAYENNE ».

Vous avez aussi la possibilité de régler par virement sur le compte : IBAN : **FR76 1548 9047 6400 0227 9774 097**



## ASPECTS REGLEMENTAIRES & SPORTIFS

### ACCUEIL SPORTIF ET LICENCES

L'accueil sportif ne peut se faire qu'après passage à l'accueil administratif.

Les licences élèves et licences encadrants seront vérifiées avant la compétition et cette vérification est obligatoire.

Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions.

**Rappel Article 9 des RG :** La participation d'un établissement est soumise à la présence d'un encadrant licencié Ugsel, qu'il soit professeur d'EPS, personne participante à l'animation de l'association sportive ou accompagnateur ponctuel.

### REGLEMENTS

Se référer aux Règlements Généraux et Spécifiques 2022-2023 parus sur le site de l'UGSEL Nationale :  
[www.ugsel.org](http://www.ugsel.org)

#### Points importants :

- Chaque joueur doit apporter un maillot avec un numéro.
- 2 jeux de maillots de couleurs différentes.
- Chaque équipe fournira un ballon pour le match, l'officiel choisira le ballon retenu.

### REPRESENTANTS DU BUREAU NATIONAL

### REPRESENTANT DE LA COMMISSION NATIONALE DE L'ANIMATION SPORTIVE

### REPRESENTANTS DES SERVICES NATIONAUX DE L'ANIMATION SPORTIVE/DELEGUES SPORTIFS/REFERENTS JEUNES OFFICIELS

Patricia PETIT/Sylvain DUHOU, Katy FERRE, Aude VERDY

### CHARTRE ETHIQUE ET SPORTIVE

Toute participation à un championnat national implique l'acceptation de la Charte Éthique et Sportive (cf. page suivante)

### RESPONSABILITE / COMPORTEMENTS

Les accompagnateurs (professeur d'EPS, parents ou autres encadrants) ainsi que les chefs d'établissement sont directement responsables de la tenue de leurs équipes durant toute la durée du championnat et tout dégât que ces dernières pourraient causer durant leur séjour.





## **VOL / DEGRADATIONS**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vols. Chacun doit être responsable de ses effets et savoir les surveiller, ou les faire surveiller.

Il est important de ne rien laisser apparent dans les véhicules.

## **ORGANISATION DE LA COMPETITION**

- Direction de Réunion : Alexandra RADÉ
- Responsable Technique et Directeur de la compétition : Hervé BLOTTIERE
- Adjoint au Secrétaire Général en charge de l'Animation Sportive : Didier CATTART
- Représentante de la Commission Nationale de l'Animation Sportive : ?
- Responsable du Comité d'Organisation : Jérôme MONGASON



## LA COMMISSION DES RECLAMATIONS ET LITIGES PROCEDURE DISCIPLINAIRE ET JURY D'APPEL

Se référer aux articles 28 et 29 du Titre V des Règlements Généraux

### TENUE VESTIMENTAIRE

Doit être en conformité avec l'article 10 du Titre II des Règlements Généraux.

### BALLONS

Chaque équipe prévoit ses ballons pour l'échauffement

### ARBITRE ET JEUNES OFFICIELS

L'arbitrage sera assuré par les jeunes arbitres qui font partie des équipes et/ou issues du stage national, et/ou de la ligue ou du comité organisateur.

[Cf article 6 du règlement sports collectifs Basket](#)

**Chaque équipe qualifiée pour une phase finale de championnat national Cadet doit présenter un jeune officiel** dont la compétence devra être certifiée et validée au niveau territorial, super-territorial ou national UGSEL, ou par un diplôme fédéral.

Pour toutes les équipes, une somme forfaitaire de 300 € devra être remise au délégué sportif avant le début du tournoi. Le non-dépôt en début de tournoi national de cette caution entraîne automatiquement match perdu pour l'équipe concernée jusqu'à la mise en conformité.

Les jeunes officiels recevront un maillot spécifique pour être identifiés dans leur fonction.

### CONTROLE ANTI-DOPAGE

Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle anti-dopage suivant les modalités arrêtées par le ministère des sports, il est rappelé à tout participant à un championnat national, suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux, qu'il doit pouvoir produire l'ordonnance prescrivant ces médicaments.

### RESPONSABILITÉS

Les accompagnateurs (professeur EPS, parents ou autres encadrants) ainsi que les chefs d'établissement sont directement responsables de la tenue de leurs équipes durant toute la durée de la compétition, et de tout dégât que celles-ci pourraient causer durant leur séjour.

### DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

Elle se déroulera selon l'art 3 des RG sports collectifs. Retrouvez tous les documents relatifs à ce championnat sur le site de l'Ugsel nationale ([www.ugsel.org](http://www.ugsel.org)) rubrique « sports collectifs ».





## PROGRAMME GENERAL

<b>Mercredi 5 avril 2023</b>	
De 16h30 à 18h	Accueil des équipes salle polyvalente place de Hercé à LAVAL Vérification des licences
18h15 à 19h15	Cérémonie d'ouverture Réunion Technique Tirage au sort des matchs
19h30	Repas au self du lycée Avesnières
<b>Jeudi 6 avril 2023</b>	
8h30 / 17h30	Matchs en continu dans les 3 salles, LAVAL, BONCHAMP, ST BERTHEVIN
11h00 – 14h00	Restauration aux différents selfs proches du lieu de compétition : LAVAL (Lycée Avesnières), BONCHAMP (Collège St Jean Baptiste de La Salle) ST BERTHEVIN (Lycée Haute Follis)
19h00	Temps de convivialité
19h00	Restauration au self du lycée Avesnières
20h30	Match N2 à la salle polyvalente place de Hercé
<b>Vendredi 7 avril 2023</b>	
7h30	Ouverture des 3 lieux de compétitions LAVAL, BONCHAMP, ST BERTHEVIN
8h00 – 12h30	Matchs (finales) dans les 3 salles, LAVAL, BONCHAMP, ST BERTHEVIN
12h45	Remise des récompenses et clôture du championnat Salle polyvalente place de Hercé LAVAL
13h30	Restauration au self du lycée Avesnières Distribution des paniers repas





**UGSEL**  
Fédération Sportive Éducative  
de l'Enseignement Catholique

# CHARTRE

## ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.



**ÉDUCUER ... TOUT UN SPORT !**

UGSEL  
FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE  
277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05  
TÉL. : 01 44 41 48 50 - [www.ugsel.org](http://www.ugsel.org)

